

Conducteurs d'engins : travaux publics et carrières

Indispensable sur le chantier, le conducteur d'engins de travaux publics et carrières prépare le terrain pour les travaux de terrassements ou de nivellement.

Sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou de chantier, au volant d'un de ces engins, il est capable de :

- préparer et déblayer le terrain en débroussaillant, dessouchant, créant des pistes de circulation ;
- réaliser des travaux de terrassements ou de nivellement en manipulant de grosses quantités de terre, pierres ou graviers.

Il s'agit alors de pousser la terre, de creuser des tranchées, de compacter des matériaux avec le plus souvent une pelle mécanique.

Il assure également l'entretien et la maintenance ainsi que les dépannages simples : changer une lame de coupe ou régler la tension d'un train de chenille.

Des connaissances en topographie lui sont indispensables pour reporter les dimensions d'un ouvrage sur le terrain. Il sait apprécier les distances, les reliefs et connaît parfaitement l'organisation du chantier. Lire, analyser, décoder les plans de terrassement et les documents techniques font partie de ces compétences.

Sur le chantier, il doit accepter de vivre au rythme des travaux et d'exercer son activité en équipe. Les délais sont impératifs et, pour les respecter, il est souvent amené à faire des heures supplémentaires. Il se déplace parfois loin de chez lui, certaines entreprises de travaux publics envoient leurs équipes dans toute la France, voire à l'étranger.

Débouchés

Le conducteur est un ouvrier qualifié chargé de conduire tout type d'engins. Il travaille sous la responsabilité d'un chef d'équipe ou de chantier au sein d'une entreprise routière, de canalisations, de terrassement ou de carrières.

Dans le secteur des travaux publics, la mécanisation est une nécessité. Elle permet la réalisation de travaux importants dans des délais toujours plus courts. Un matériel performant est donc indispensable à la compétitivité des entreprises, d'où une demande forte de bons conducteurs d'engins. Nombre d'employeurs du secteur rencontrent d'ailleurs des difficultés à recruter.

Avec des compétences techniques et de l'expérience, le conducteur peut devenir chef d'équipe, voire chef de chantier. En approfondissant ses compétences techniques, il peut devenir mécanicien.

Accès à la formation

Après une classe de 3^{ème}.

Programme

Disciplines et activités	1 ^{ère} Année	2 ^{ème} Année
Enseignement technologique et professionnel	522 h	442h
Vie sociale et professionnelle	29h	39h
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie	101h30	91h
Mathématiques Sciences	101h30	91h
Langue vivante	58h	52h
Arts appliqués-cultures artistiques	58h	52h
EPS	72h30	65h
Education civique, juridique et sociale	14h30	13h
Période de formation en milieu professionnel	7 semaines	7 semaines

Enseignements professionnels

- **conduite d'engins** : pelle, boteur, chargeuse sur chenilles, tractopelle, tombereau, décapeuse, dragline, niveleuse, finisseur, chargeuse, chariot télescopique de chantier et compacteur. Ils font du terrassement, réalisent des tranchées, apprennent à poser buses, regards et tuyaux, à remblayer les tranchées.

- **mécanique** : fonctionnement du moteur, des transmissions, des circuits électriques et hydrauliques, du dispositif de freinage. Il s'agit d'effectuer l'entretien des engins (changer les filtres à gasoil, démonter des courroies, vérifier l'état des ampoules) et d'apprendre à réparer provisoirement une panne ;
- **topographie** : notions nécessaires pour implanter des ouvrages et apprendre à se servir de décimètres, de fils à plomb, de niveaux optiques, de nivelettes, etc. À partir d'un plan, être capable de reporter des distances, des angles droits, des altitudes sur le terrain ;
- **connaissance des sols**, résistance d'un terrain et sa capacité à porter les engins ;
- **sécurité au travail**, pour apprendre à effectuer la signalisation et le balisage d'un chantier, à respecter les règles de circulation des engins, à porter les équipements de protection individuelle.

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

Examen

Domaine professionnel :

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 4
- Réalisation d'un ouvrage, coeff. 9 (dont coeff. 1 pour la prévention santé environnement)
- Activités annexes, coeff. 4

Domaine général :

- Français - histoire-géographie - éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques, sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1

Epreuves facultatives (seuls les points excédant 10 sont pris en compte) :

- Langue vivante

Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 18 candidats inscrits, 18 présentés, 18 admis (soit 100.00 % de réussite).

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 18 candidats inscrits, 18 présentés, 17 admis (soit 94.47 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 17 candidats inscrits, 17 présentés, 17 admis (soit 100% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 17 candidats inscrits, 17 présents, 17 admis (soit 100% de réussite).

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- Bac pro Travaux Publics
- Bac pro Maintenance des matériels option B : travaux publics et de manutention
- Brevet professionnel (BP) Conducteur d'engins de chantier de travaux publics
- Mention complémentaire (MC) Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

Où se former en Languedoc Roussillon

34 Montpellier

CFA des travaux publics (site de Lanuejols) **A**

34 Pézenas

Lycée professionnel Charles Alliès

A Formation en apprentissage

En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Zoom « Les métiers des industries de carrières et matériaux de construction »
- Zoom sur les métiers « Les métiers du bâtiment »
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.